



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt deux, le mardi 12 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 6 avril 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	24	
Absents représentés	9	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Martine MEZONNET, Michel PREAU, Yaëlle MATHIEU-PEGART,

Françoise MASSOUBRE, Josiane MARION, Francis GAUMY, Jean-François MAUME, Hervé GRANDJEAN, Aline FAYE, Jean-François VIGUES, Damien PESSOT, Dominique MOLLE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, François ULRICH, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

Absents représentés :

Guy PICARLE	représenté par Jean-Paul CUZIN
Philippe ROCHETTE	représenté par Hervé GRANDJEAN
Gilles REYROLLE	représenté par Christian DURANTIN
Agnès ANDAN	représentée par Patrick NEHEMIE
Valérie BERTHEOL	représentée par Christine LECHEVALLIER
Béatrice STABAT ROUSSET	représentée par Nadine DAMBRUN
Aurélien BAZIN	représenté par Jean-François VIGUES
Vivien GOURBEYRE	représenté par Martine MEZONNET
Marie-Laure LANCIAUX	représentée par Dominique MOLLE

Hervé Grandjean a été nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15/03/2022.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 32 Voix Pour et une non participation au vote de M. Damien Martin :

- **APPROUVE** le procès verbal de la séance du 15 mars 2022

01 - Avis de la commune sur le projet de programme local de l'habitat (PLH) 2023 - 2028 avant arrêt en conseil métropolitain

Rapporteur : Mme Christine Lechevallier

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

EMET un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2023/2028, composé de 3 volets : diagnostic, document d'orientations, programme d'actions ;

02 - Classement dans le domaine public communal de la partie nord de la parcelle cadastrée section BH n°184

Rapporteur : Mme Christine Lechevallier

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité 22 Voix Pour et 11 Voix Contre :

- **CLASSE** dans le domaine public communal la parcelle « 1 » (plan annexé), au nord de la parcelle cadastrée section BH n°184, sise rue Georges Albaret, lieu-dit « Le Mas » à Beaumont 63110.

03 - Convention relative à l'usage du réseau de distribution publique d'électricité basse tension pour l'installation de cameras de vidéoprotection sur les supports du réseau aérien

Rapporteur : M. Le Maire

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité 28 Voix Pour et 5 Voix Contre :

- **APPROUVE** la convention relative à l'usage du réseau de distribution publique d'électricité basse tension pour l'installation de caméras de vidéo protection sur les supports du réseau aérien
- **AUTOSIE** M. Le Maire à signer ladite convention de mise à disposition et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

04 - Approbation de l'acte constitutif et adhésion au groupement de commandes solaire dôme

Rapporteur : M. Christian Durantin

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 01 de la présente délibération, pour l'implantation d'une/de centrale(s) photovoltaïque(s) d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public et au sein duquel Clermont Auvergne Métropole exercera le rôle de coordonnateur ;
- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Beaumont au-dit groupement de commandes pour le groupe scolaire du Masage (toiture sud) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes, à réaliser les demandes de financement auprès des cofinanceurs potentiels (Etat, Région, Département...) et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés issus du groupement pour le compte de la commune ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant concernant la mise en œuvre des centrales photovoltaïque :

		GS du Masage (toiture Sud)
Dépenses	Coût de l'installation (€HT)	17 100 €
	Frais de raccordement Enedis (€HT)	1 300 €
	Forfait Bureau de contrôle (€HT)	800 €
	Total de l'investissement (€HT)	19 200 €
Recettes (*)	Aide du Conseil départemental	5 000 €
	Aide de l'EPCI	
	Autre	
	Total des recettes	5 000 €
Bilan	Reste à charge (€HT)	14 200 €
	Taux de financement	26%

* si l'Article 13 de l'Arrêté du 6 octobre 2021 est maintenu alors le cumul de subvention publique ne sera pas possible avec l'installation de centrales photovoltaïques, mais s'il vient à être modifié alors la collectivité pourra solliciter la subvention SOLAIRE Dôme du Conseil Département qui intervient à hauteur de 5 000 € pour une installation par collectivité.

05 - Approbation du plan de gestion 2022 – 2026 de l'ENSIL du bois de la Châtaigneraie

Rapporteur : M. Le Maire

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **APPROUVE** le plan de gestion 2022-2026 et le plan de financement joint,
- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention auprès du Conseil Départemental,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.
- **EMET un avis favorable** au projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2023/2028, composé de 3 volets : diagnostic, document d'orientations, programme d'actions ;

06 - Approbation du compte de gestion 2021 - Budget principal

Rapporteur : Patrick Néhémie

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2021 établi par Monsieur LOYE, Trésorier Principal,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

07 - Compte administratif 2021 - Budget principal

Rapporteur : Patrick Néhémie

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 20 Voix Pour, 7 Voix Contre, 4 Abstentions et 2 non participation au vote de M. Guy Picarle et M. Le Maire :

- **ARRÊTE** le compte administratif du budget principal 2021 aux sommes figurant aux tableaux joints en annexe.

08 - Affectation de résultat de clôture 2021 - Budget principal

Rapporteur : Patrick Néhémie

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour, 7 Voix Contre, 4 Abstentions :

- **AFFECTE** l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2021 de la manière suivante :

	Résultat d'investissement 2021 (après RAR)	Résultat de fonctionnement 2021	Affectation proposée	
			Mise en réserves (compte 1068)	Report en fonctionnement (compte 002)
Budget Principal	-1 560 141.89 €	2 455 090.58 €	1 560 141.89 €	894 948.69 €

09 - Taux d'imposition 2022

Rapporteur : Patrick Néhémie

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour, 7 Voix Contre, 4 Abstentions :

- **ADOPTE** les taux d'imposition communaux ci-dessous :

Taxes	Taux 2021	Proposition pour 2022
Taxe sur le foncier bâti communal	40.81%	40.81%
Taxe sur le foncier non bâti	86.90%	86.90%

10 - Budget primitif 2022 - Budget principal

Rapporteur : Patrick Néhémie

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour, 11 Voix Contre :

- **ADOPTE** le budget primitif 2022, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :
 - Section de fonctionnement : 10 968 190.69 €
 - Section d'investissement : 4 239 688.58 €

11 - Attributions des subventions au titre de l'année 2022 en faveur des associations beaumontaises

Rapporteur : M. Le Maire

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 26 Voix Pour et 7 Abstentions :

- **APPROUVE** à l'exercice budgétaire 2022, l'octroi de subventions et leur versement aux associations, selon la répartition figurant dans le tableau joint en annexe, pour un montant de **269 950,00 €**.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au chapitre 65 du budget 2022.
- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces subventions.

12 - Personnel communal - création de 8 postes face à un accroissement temporaire d'activité et recrutement d'agents non-titulaires

Rapporteur : Patrick Néhémie

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **AUTORISE** la création de huit postes pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et le recrutement d'agents non titulaires répartis sur l'année 2022 afin de renforcer les effectifs.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022 pour 33 semaines.

13 - Rapport concernant la participation employeur a la protection sociale complémentaire, ouverture du débat

Rapporteur : Patrick Néhémie

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la tenue ce jour, de la présentation de ce rapport présentant les nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021),
- **PREND ACTE** du débat effectué concernant les modalités de la protection sociale complémentaire,
- **PREND ACTE** de la poursuite des travaux en concertation avec les représentants du personnel dans la perspective d'aboutir à une évolution des dispositifs d'aide proposés par l'employeur en matière de couverture santé et prévoyance, au profit de ses agents.

14 - Création d'un comité social territorial commun entre la commune et le CCAS

Rapporteur : Patrick Néhémie

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 26 Voix Pour et 7 Abstentions :

- **AUTORISE** la création d'un comité social territorial commun pour les agents municipaux et ceux du CCAS ;
- **PLACE** ledit comité social territorial auprès de la commune de Beaumont;
- **EN INFORME** Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme.

15 - Composition et fonctionnement du comité social territorial commun entre la commune et le CCAS

Rapporteur : Patrick Néhémie

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 26 Voix Pour et 7 Abstentions :

- **FIXE** le nombre de représentants du personnel titulaires à 5 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant à 5 le nombre représentants titulaires de la collectivité et établissement et en nombre égal le nombre de représentants suppléants
- **DECIDE** le recueil par le comité social territorial de l'avis des représentants de la collectivité et établissement.

16 - contrats d'assurance des risques statutaires

Rapporteur : Patrick Néhémie

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **CHARGE** le Centre de Gestion de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées ;
- **DONNE** mandat au Centre de Gestion du Puy-de-Dôme afin de procéder pour son compte à une demande de tarification pour un contrat d'assurance statutaire à effet au 1^{er} janvier 2023.

17 - Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Rapporteur : Patrick Néhémie

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour, 6 Abstentions et 5 Voix Contre :

- **APPROUVE et INSTAURE** le RIFSEEP, versé selon les modalités définies ci-dessus et ce , à compter du 1er mai 2022 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du dispositif, à procéder à toutes les formalités afférentes ;
- **INSCRIT** au budget annuel les crédits relatifs au régime indemnitaire.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 00H10.

M. Le Maire lève la séance à 00H20.